

Fiche école maternelle : conseil de coopérative en maternelle

Auteur : Marie-France SANGLA, AD 01

Présentation

On entend souvent dire que le conseil d'enfants concerne surtout les cycles 2 et 3 et qu'on ne peut commencer à réunir les enfants qu'en grande section. L'objet de cette fiche est de montrer qu'il est possible de réunir progressivement des conseils d'enfants dès la petite section.

Objectifs

Développer la participation active des élèves au sein d'un conseil de coopérative d'école maternelle.

Déroulement

- Le conseil de coopérative d'école se crée pour gérer, par exemple, les conflits de la cour de récréation qui touchent toutes les classes. Cela peut, par la suite, évoluer vers le suivi d'un projet d'action où toutes les classes sont impliquées.
 - Sa composition :
Il est composé de délégués de classes de petits, moyens et grands.
 - Le rôle des délégués
Chaque couple de délégués arrive avec un cahier de conseil rempli pendant le conseil de classe sous forme de dictée à l'adulte.
 - Animation : la directrice ou un enseignant de l'école.
 - Contenu :
Lors de ce conseil mensuel, chaque délégué s'exprime au nom des élèves de sa classe pour exposer, faire des propositions, trouver des solutions. Il y a débat, puis l'animatrice consigne les conclusions qui deviendront le compte rendu distribué, dès le lendemain, à chaque classe.

- On peut commencer par réunir les délégués des moyens et des grands en invitant toute la classe des petits à assister. De cette façon, ils comprennent mieux ce que les délégués vont faire à cette réunion. Le cahier de suivi prend ici tout son sens. C'est un élément très important qui assure le lien entre la vie de la classe et les discussions du conseil.
Au conseil, on peut aussi faire des propositions d'achat collectif et, même si les enfants ne peuvent pas gérer d'argent à cet âge, ils peuvent comprendre qu'avec une certaine somme, on peut commander tel objet et pas tel autre.
Dans le courant de l'année, les délégués des grandes sections sont invités au conseil de l'école élémentaire et participent ainsi à des discussions qui sortent de leur champ habituel.
Par expérience, il est arrivé qu'une action relatée par les élèves de l'école maternelle soit adoptée par ceux de l'école élémentaire.

Les valeurs coopératives

- Ce moment permet d'analyser des propositions et/ou situations, de prendre des responsabilités, de décider, de comprendre le rôle et la fonction d'un délégué.
- Elle permet aussi d'apprendre à parler au nom des autres et non en son nom propre ; savoir se faire l'avocat d'une cause et la défendre, prendre la parole, argumenter clairement. Lorsque les enfants d'école maternelle constatent que leurs propositions sont retenues et appliquées, ils prennent conscience de la valeur accordée à leur parole.

Mots clés :



Le Conseil de Coopérative d'Ecole

Malgré certaines difficultés que l'on risque de rencontrer et dont il convient de tenir compte, par exemple :

- prise de parole des grands au détriment des plus petits,
- divergence possible d'intérêts entre les différents niveaux,
- liaisons difficiles à établir pour les plus jeunes entre leur coopérative de classe et leur coopérative d'école (nécessité d'un compte rendu simplifié, communication entre enseignants indispensable).

Interaction

Interactions - Régulation : pour acquérir des connaissances (visant à la connaissance), c'est-à-dire pour découvrir soi-même, les autres, le monde, l'école doit, en permanence, se confronter à divers points de vue, à une décentration de soi vers une décentration plus riche (conflit sociocognitif).

Les pratiques coopératives font émerger ces mouvements par le travail de groupe et la confrontation des idées (interactions)...

Dans ce sens, l'OCCE propose des dispositifs pédagogiques afin de rendre opérationnelles l'interaction et la régulation :

- interaction maître-élèves :
 - ▶ situation problème (résolution du problème pour permettre une construction des savoirs)
 - ▶ pédagogie du contrat (analyse, objectifs, évaluations)
 - ▶ mise en projet.
- Interaction élèves/élèves :
 - ▶ enseignement mutuel (tutorat, monitorat)
 - ▶ travail en groupe (intérêt, confrontations, résolutions de conflits, besoins...)
 - ▶ Conseil de coopérative, comité de rédaction, comité de gestion de la BCD...

Socialisation

Les pratiques coopératives, parce qu'elles favorisent l'accueil de la parole et de l'émotionnel, respectent l'enfant tel qu'il est (sa globalité), dans un contexte empathique et sécurisant. Elles permettent donc de développer, en chacun des pairs, autour de situations d'interactions (et donc de conflits), le mouvement "socialisation ? individuation" ?

Chaque enfant pourra ainsi :

- ▶ offrir les moyens de production dont il dispose : son potentiel et ses acquis,
- ▶ bénéficier réellement des moyens mis à disposition par l'enseignant et par ses pairs.